

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE
Jeudi 30 septembre 2021 à 20 H 30

Convocation : 23/09/2021

Affichage : 01/10/2021

Étaient présents : Mmes Laure VALENTIN, Martine ROBEZ, Caroline MEYER, HONORIO Nathalie, Valérie BENDERITTER, Monica MIBORD, Nadine DROUHAIN et MM Fabrice DESTAING, Robin BOIRAL, Anthony FALCONNET, Alain GOUNAND, Philippe HUSSON, Thomas VUITTENEZ

Excusés : Mme Christèle MARCELLE, Mme Sylvie ROSSIGNOL et M. Olivier MATHEVON

Absent : M. Florian GRANDPERRIN

Procurations : Mme Isabelle NONNOTTE à Mme Laure VALENTIN et M. Aurélien PHILIPPE à M. Philippe HUSSON

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : M. Alain GOUNAND Alain

Après lecture du dernier compte rendu par Mme le Maire, le procès-verbal est validé par le Conseil municipal à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

- Installation d'un nouvel élu
- Exonérations de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties pour les constructions nouvelles à usage d'habitation

Affaires générales

Installation d'un nouvel élu

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la démission de Mme Stéphanie PICOT. Elle précise qu'à la demande de Monsieur le Sous-préfet, il est nécessaire de procéder à l'installation du candidat dont le nom suit immédiatement le dernier élu, à savoir Mme Monica MIBORD.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents l'installation de Mme MIBORD Monica née le 28.06.1973 à WERNECK (Allemagne), de nationalité française et n'ayant aucun autre mandat.

Exonérations de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties à usage d'habitation

Mme le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de se positionner sur l'exonération ou non de la taxe foncière sur les propriétés bâties à usage d'habitation.

Après débat, le Conseil municipal décide avec 9 voix pour et 6 voix contre la non-exonération de la taxe foncière à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après débat et délibération, le Conseil municipal décide de limiter l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties à usage d'habitation à hauteur de

50 % : 5 voix pour

40 % : 6 voix pour

4 abstentions

La séance est levée à 21h44